

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024**  
**Délibération n° 08-02-001**

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL  
A LA SUITE D'UNE DEMISSION**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

**Présents : 23**

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Gaëlle DOUILLARD, Bruno ALLIOT, Morgane LEPIOUFF, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Alexis BLANCHARD, Bernard GRIMAUD, Séverine CHARRON, Pedro MAIA, Christian BONNET, Stéphane BAUVINEAU, Laurence GEOFFRE.

**Absents représentés : 4**

Hélène BRAULT donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU  
Gaëtan BOURASSEAU donne pouvoir à Jacques HARDY  
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Morgane LEPIOUFF  
Delphine BRIAND donne pouvoir à Pedro MAIA

**Excusés : 0**

Néant

**EXPOSÉ**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jean-Marc GUIBERT, élu sur la liste « Vivre et réussir ensemble », a présenté par courrier en date du 18 janvier 2024, réceptionné en mairie le 19 janvier 2024 sa démission de son mandat de conseiller municipal délégué.

M. le Préfet du département de Loire-Atlantique a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Mme Laurence GEOFFRE est donc appelée à remplacer M. Jean-Marc GUIBERT au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu des résultats des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Mme Laurence GEOFFRE est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et adressé à M. le Préfet du département de Loire Atlantique.

La commission à laquelle elle participera sera définie par délibération lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

## **DÉLIBÉRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-4,

**VU** le Code Electoral, et notamment son article L.270,

**VU** la délibération du Conseil Municipal

**VU** la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

**VU** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020,

**VU** le courrier de M. Jean-Marc GUIBERT en date du 18 janvier 2024, réceptionné en mairie le 19 janvier 2024, portant démission de son mandat de conseiller municipal délégué,

**VU** le tableau du Conseil Municipal,

**CONSIDÉRANT** que Mme Laurence GEOFFRE est positionnée sur la liste « Vivre et réussir ensemble », immédiatement après le dernier élu et qu'elle est donc désignée pour remplacer M. Jean-Marc GUIBERT au sein du Conseil Municipal,

**ENTENDU** la présentation de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal de la Commune de Gorges, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la démission de M. Jean-Marc GUIBERT de son mandat de conseiller municipal délégué,

**PREND ACTE** de l'installation de Mme Laurence GEOFFRE en qualité de conseillère municipale.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 13 février 2024

La secrétaire de séance  
Michelle BROSSET  
Adjointe au Maire



Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire



Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 19 février 2024 et reçue en préfecture le 19 février 2024.

Le Maire  
Didier MEYER



Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-001-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024**  
**Délibération n° 08-02-002**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL POUR  
L'EXERCICE 2024**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

**Présents : 23**

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Gaëlle DOUILLARD, Bruno ALLIOT, Morgane LEPIOUFF, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Alexis BLANCHARD, Bernard GRIMAUD, Séverine CHARRON, Pedro MAIA, Christian BONNET, Stéphane BAUVINEAU, Laurence GEOFFRE.

**Absents représentés : 4**

Hélène BRAULT donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU  
Gaëtan BOURASSEAU donne pouvoir à Jacques HARDY  
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Morgane LEPIOUFF  
Delphine BRIAND donne pouvoir à Pedro MAIA

**Excusés : 0**

Néant

**EXPOSÉ**

Le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu le 21 décembre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit :

		BP 2024		BP 2024	
011	CHARGES GENERALES	1 315 960,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	375 500,00 €
012	CHARGES PERSONNEL	1 678 350,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	2 072 100,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	500,00 €	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 608 200,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	372 180,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	138 010,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	64 105,93 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000,00 €	78	REPRISES SUR PROVISIONS	- €
68	PROVISIONS	28 000,00 €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	51 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €			
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 681 095,93 €</b>		<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 244 610,00 €</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	564 379,07 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	665,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €			
<b>DEPENSES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>564 379,07 €</b>		<b>RECETTES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>665,00 €</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	272 000,00 €	13	SUBVENTIONS RECUES	564 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 364 000,00 €	13222	FCTVA	46 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	330 000,00 €	13226	TAXE D'AMENAGEMENT	60 000,00 €
1068	EXCEDENTS CAPITALISES	- €	1641	EMPRUNTS	2 374 134,63 €
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	238 848,70 €	165	CAUTIONS	2 000,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 000,00 €	001	EXCEDENT REPORTE	- €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	380 000,00 €	1068	EXCEDENTS CAPITALISES	- €
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	21	TERRAINS NUS	5 000,00 €
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 613 848,70 €</b>		<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 050 134,63 €</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	665,00 €	040	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	564 379,07 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	55 000,00 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	55 000,00 €
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
<b>DEPENSES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>55 665,00 €</b>		<b>RECETTES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>619 379,07 €</b>

La commission Administration Générale a donné un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-1 et suivants,

**VU** l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 relative aux orientations budgétaires 2024,

**VU** l'avis favorable de la commission Administration Générale du 17 janvier 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de voter le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget principal de la commune ;

**ENTENDU** le rapport de M. BOUCHER, Adjoint aux finances,

**Le Conseil Municipal de la Commune de Gorges, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif 2024 du budget principal comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

		BP 2024		BP 2024	
011	CHARGES GENERALES	1 315 960,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	375 500,00 €
012	CHARGES PERSONNEL	1 878 350,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	2 072 100,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	500,00 €	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 608 200,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	372 180,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	136 010,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	64 105,93 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000,00 €	78	REPRISES SUR PROVISIONS	- €
68	PROVISIONS	28 000,00 €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	51 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €			
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 681 095,93 €</b>		<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 244 510,00 €</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	564 379,07 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	665,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €			
<b>DEPENSES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>564 379,07 €</b>		<b>RECETTES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>665,00 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 243 376,00 €</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 669 517,00 €</b>
20	AMORTISSEMENTS INCORPORELLES	272 500,00 €	13	INVESTITIONS RECUES	564 379,07 €
21	AMORTISSEMENTS CORPORELLES	2 391 000,00 €	10222	FACTVA	40 000,00 €
23	AMORTISSEMENTS EN COURS	330 000,00 €	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	60 000,00 €
1068	EXCEDENTS CAPITALISES	- €	1641	EMPRUNTS	2 374 134,63 €
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	238 848,70 €	165	CAUTIONS	2 000,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 000,00 €	001	EXCEDENT REPORTE	- €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT D'IVERSEES	380 000,00 €	1068	EXCEDENTS CAPITALISES	- €
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	1	TERRAINS NUS	5 000,00 €
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 613 848,70 €</b>		<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 050 134,63 €</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	665,00 €	040	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	564 379,07 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	55 000,00 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	55 000,00 €
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
<b>DEPENSES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>55 665,00 €</b>		<b>RECETTES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>619 379,07 €</b>

**DÉCIDE** de procéder à la signature dudit budget.

Pour : 24

Contre : 0

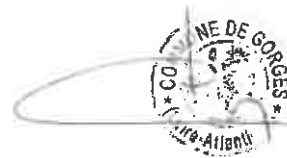
Abstention : 3

Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 13 février 2024

La secrétaire de séance  
Michelle BROSSET  
Adjointe au Maire



Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire



Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 13 février 2024 et reçue en préfecture le 19 février 2024.

Le Maire  
Didier MEYER



Accusé de réception en préfecture  
044-21440640-20240213-08-02-002-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-002-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024



**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024**  
**Délibération n° 08-02-003**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR LE BUDGET ANNEXE « ILOT DU GUE »  
POUR L'EXERCICE 2024**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

**Présents : 23**

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Gaëlle DOUILLARD, Bruno ALLIOT, Morgane LEPIOUFF, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Alexis BLANCHARD, Bernard GRIMAUD, Séverine CHARRON, Pedro MAIA, Christian BONNET, Stéphane BAUVINEAU, Laurence GEOFFRE.

**Absents représentés : 4**

Hélène BRAULT donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU  
Gaëtan BOURASSEAU donne pouvoir à Jacques HARDY  
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Morgane LEPIOUFF  
Delphine BRIAND donne pouvoir à Pedro MAIA

**Excusés : 0**

Néant

**EXPOSÉ**

Le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu le 21 décembre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif du budget annexe « Îlot du Gué » pour l'exercice 2024.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit :

		BP 2024		BP 2024	
011	CHARGES GENERALES	500 000,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	0,00 €
012	CHARGES PERSONNEL	0,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	0,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00 €	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00 €
68	PROVISIONS	0,00 €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €			
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>500 000,00 €</b>		<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	72 206,70 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 206,70 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €			
<b>DEPENSES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>72 206,70 €</b>		<b>RECETTES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>572 206,70 €</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>572 206,70 €</b>		<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>572 206,70 €</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	13	SUBVENTIONS RECUES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	10222	FCTVA	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	0,00 €
001	DEFICIT REPORTE	0,00 €	1641	EMPRUNTS	500 000,00 €
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €	165	CAUTIONS	0,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00 €	001	EXCEDENT REPORTE	0,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	0,00 €	1068	EXCEDENTS CAPITALISES	0,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €			
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>		<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>500 000,00 €</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 206,70 €	040	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	72 206,70 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
<b>DEPENSES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>572 206,70 €</b>		<b>RECETTES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>72 206,70 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>572 206,70 €</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>72 206,70 €</b>

La commission Administration Générale a donné un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-1 et suivants,

**VU** l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 relative aux orientations budgétaires 2024,

**VU** l'avis favorable de la commission Administration Générale du 17 janvier 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de voter le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget annexe « Îlot du Gué » ;

**ENTENDU** le rapport de M. BOUCHER, Adjoint aux finances,

**Le Conseil Municipal de la Commune de Gorges, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe « Îlot du Gué » comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

		BP 2024		BP 2024	
011	CHARGES GENERALES	500 000,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	0,00 €
012	CHARGES PERSONNEL	0,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	0,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00 €	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00 €
68	PROVISIONS	0,00 €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €			
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>500 000,00 €</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	72 206,70 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 206,70 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €			
<b>DEPENSES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>72 206,70 €</b>	<b>RECETTES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>572 206,70 €</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>572 206,70 €</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>572 206,70 €</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	73	SUBVENTIONS RECUES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	10222	PCTVA	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	0,00 €
001	DEFICIT REPORTE	0,00 €	1641	EMPRUNTS	500 000,00 €
1641	EMPRUNTS ET DETES ASSIMILES	0,00 €	65	CAUTIONS	0,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00 €	101	EXCEDENT REPORTE	0,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERBES	0,00 €	1068	EXCEDENTS CAPITALISES	0,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €			
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>500 000,00 €</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 206,70 €	040	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	72 206,70 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
<b>DEPENSES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>572 206,70 €</b>	<b>RECETTES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>72 206,70 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>572 206,70 €</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>72 206,70 €</b>

**DÉCIDE** de procéder à la signature dudit budget.

Pour : 27

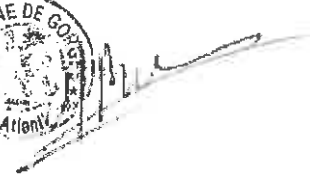
Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 13 février 2024


La secrétaire de séance  
Michelle BROSSET  
Adjointe au Maire

Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire




Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 13 février 2024 et reçue en préfecture le 19 février 2024.

Le Maire  
Didier MEYER



Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-003-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-003-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024**  
**Délibération n° 08-02-004**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR LE BUDGET ANNEXE « LES GRANDS  
GATS 3 » POUR L'EXERCICE 2024**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

**Présents : 23**

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Gaëlle DOUILLARD, Bruno ALLIOT, Morgane LEPIOUFF, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Alexis BLANCHARD, Bernard GRIMAUD, Séverine CHARRON, Pedro MAIA, Christian BONNET, Stéphane BAUVINEAU, Laurence GEOFFRE.

**Absents représentés : 4**

Hélène BRAULT donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU  
Gaëtan BOURASSEAU donne pouvoir à Jacques HARDY  
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Morgane LEPIOUFF  
Delphine BRIAND donne pouvoir à Pedro MAIA

**Excusés : 0**

Néant

**EXPOSÉ**

Le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu le 21 décembre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif du budget annexe « Les Grands Gâts 3 » pour l'exercice 2024.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit :

		BP 2024			BP 2024
011	CHARGES GENERALES	40 000,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	0,00 €
012	CHARGES PERSONNEL	0,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	0,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00 €	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00 €
68	PROVISIONS	0,00 €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €			
	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 000,00 €</b>		<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 101 899,69 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 141 899,69 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
	<b>DEPENSES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 101 899,69 €</b>		<b>RECETTES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 141 899,69 €</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		13	SUBVENTIONS RECUES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10222	FCTVA	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		10226	TAXE D'AMENAGEMENT	0,00 €
001	DEFICIT REPORTE		1641	EMPRUNTS	40 000,00 €
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		165	CAUTIONS	0,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		001	EXCEDENT REPORTE	0,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	0,00 €	1068	EXCEDENTS CAPITALISES	0,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES				
	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>		<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>40 000,00 €</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 141 899,69 €	040	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 101 899,69 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
	<b>DEPENSES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 141 899,69 €</b>		<b>RECETTES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 101 899,69 €</b>

La commission Administration Générale a donné un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-1 et suivants,

**VU** l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 relative aux orientations budgétaires 2024,

**VU** l'avis favorable de la commission Administration Générale du 17 janvier 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de voter le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget annexe «Les Grands Gâts 3» ;

**ENTENDU** le rapport de M. BOUCHER, Adjoint aux finances,

**Le Conseil Municipal de la Commune de Gorges, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe « Les Grands Gâts 3 » comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

		BP 2024		BP 2024	
011	CHARGES GENERALES	40 000,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	0,00 €
012	CHARGES PERSONNEL	0,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	0,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00 €	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00 €
68	PROVISIONS	0,00 €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €			
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 101 899,69 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 141 899,69 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
<b>DEPENSES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 101 899,69 €</b>	<b>RECETTES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 141 899,69 €</b>
<b>DEPENSES</b>		<b>1 141 899,69 €</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 141 899,69 €</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES		13	SUBVENTIONS RECUES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORALES		10222	FATVA	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		10226	TAXE D'AMENAGEMENT	0,00 €
001	DEFICIT REPORTE		1641	EMPRUNTS	40 000,00 €
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		165	CAUTIONS	0,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		001	EXCEDENT REPORTE	0,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	0,00 €	1068	EXCEDENTS CAPITALISES	0,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES				
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>40 000,00 €</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 141 899,69 €	040	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 101 899,69 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
<b>DEPENSES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 141 899,69 €</b>	<b>RECETTES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 101 899,69 €</b>
<b>DEPENSES</b>		<b>1 141 899,69 €</b>	<b>RECETTES</b>		<b>1 141 899,69 €</b>

**DÉCIDE** de procéder à la signature dudit budget.

Pour : 27


Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 13 février 2024

La secrétaire de séance  
Michelle BROSSET  
Adjointe au Maire

Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire


Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 19 février 2024 et reçue en préfecture le 19 février 2024.

Le Maire  
Didier MEYER



Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-004-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Accusé de réception en préfecture  
044-21440640-20240213-08-02-004-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024



**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024**  
**Délibération n° 08-02-005**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR LE BUDGET ANNEXE « POLE  
COMMERCIAL » POUR L'EXERCICE 2024**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

**Présents : 23**

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Gaëlle DOUILLARD, Bruno ALLIOT, Morgane LEPIOUFF, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Alexis BLANCHARD, Bernard GRIMAUD, Séverine CHARRON, Pedro MAIA, Christian BONNET, Stéphane BAUVINEAU, Laurence GEOFFRE.

**Absents représentés : 4**

Hélène BRAULT donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU  
Gaëtan BOURASSEAU donne pouvoir à Jacques HARDY  
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Morgane LEPIOUFF  
Delphine BRIAND donne pouvoir à Pedro MAIA

**Excusés : 0**

Néant

**EXPOSÉ**

Le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu le 21 décembre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif du budget annexe « Pôle commercial » pour l'exercice 2024.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit :

		BP 2024			BP 2024
011	CHARGES GENERALES	13 193,96 €	70	PRODUITS DES SERVICES	- €
012	CHARGES PERSONNEL	- €	73	IMPOTS ET TAXES	- €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	- €	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 005,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	6 806,04 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	78	RÉPRISES SUR PROVISIONS	
68	PROVISIONS	- €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
022	DEPENSES IMPREVUES				
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 005,00 €</b>		<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 005,00 €</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €			
<b>DEPENSES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>30 000,00 €</b>		<b>RECETTES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- €</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	13	SUBVENTIONS RECUES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00 €	10222	FCTVA	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		10226	TAXE D'AMENAGEMENT	
1068	EXCEDENTS CAPITALISES		1641	EMPRUNTS	15 974,09 €
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	25 974,09 €	165	CAUTIONS	2 000,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 000,00 €	001	EXCEDENT REPORTE	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES		1068	EXCEDENTS CAPITALISES	
020	DEPENSES IMPREVUES				
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>47 974,09 €</b>		<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 974,09 €</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €	040	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	30 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
<b>DEPENSES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>		<b>RECETTES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>DEPENSES</b>		<b>67 974,09 €</b>		<b>RECETTES</b>	<b>67 974,09 €</b>

La commission Administration Générale a donné un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-1 et suivants,

**VU** l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 relative aux orientations budgétaires 2024,

**VU** l'avis favorable de la commission Administration Générale du 17 janvier 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de voter le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget annexe « Pôle commercial » ;

**ENTENDU** le rapport de M. BOUCHER, Adjoint aux finances,

**Le Conseil Municipal de la Commune de Gorges, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe « Pôle commercial » comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

		BP 2024			BP 2024
011	CHARGES GENERALES	13 193,96 €	70	PRODUITS DES SERVICES	- €
012	CHARGES PERSONNEL	- €	73	IMPOTS ET TAXES	- €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	- €	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 005,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	6 806,04 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	78	REPRISES SUR PROVISIONS	- €
68	PROVISIONS	- €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €			
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 005,00 €</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>50 005,00 €</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €			
<b>DEPENSES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>30 000,00 €</b>	<b>RECETTES ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17 974,09 €</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	- €	103	SUBVENTIONS RECUES	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORALES	20 000,00 €	10222	FCTVA	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	- €
1068	EXCEDENTS CAPITALISES	- €	1641	EMPRUNTS	15 974,09 €
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	25 974,09 €	165	CAUTIONS	2 000,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 000,00 €	001	EXCEDENT REPORTE	- €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	1068	EXCEDENTS CAPITALISES	- €
020	DEPENSES IMPREVUES	- €			
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>47 974,09 €</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17 974,09 €</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €	040	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	30 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
<b>DEPENSES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>RECETTES ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>30 000,00 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17 974,09 €</b>

**DÉCIDE** de procéder à la signature dudit budget.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 13 février 2024

La secrétaire de séance  
Michelle BROSSET  
Adjointe au Maire

Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire




Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 13 février 2024 et reçue en préfecture le 19 février 2024.

Le Maire  
Didier MEYER



Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-005-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-005-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024**  
**Délibération n° 08-02-006**

**VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR L'EXERCICE 2024**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

**Présents : 23**

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Gaëlle DOUILLARD, Bruno ALLIOT, Morgane LEPIOUFF, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Alexis BLANCHARD, Bernard GRIMAUD, Séverine CHARRON, Pedro MAIA, Christian BONNET, Stéphane BAUVINEAU, Laurence GEOFFRE.

**Absents représentés : 4**

Hélène BRAULT donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU  
Gaëtan BOURASSEAU donne pouvoir à Jacques HARDY  
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Morgane LEPIOUFF  
Delphine BRIAND donne pouvoir à Pedro MAIA

**Excusés : 0**

Néant

**EXPOSÉ**

Par délibération n° 24-02-002 du 24 février 2022, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2023 les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 33,47%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 57,80%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 16,93 %

La revalorisation annuelle des valeurs locatives est fixée à 3,81 % en 2023, (7,1 % en 2023). Depuis 2018, cette revalorisation est fonction de l'évolution, calculée par l'INSEE, de l'indice des prix du mois de novembre de l'année n-2 au mois de novembre de l'année n-1.

La Commission Administration Générale a proposé, à la majorité, lors de sa séance du 30/01/2023, d'augmenter les taux des trois taxes de 3% compte tenu des impacts de la crise énergétique sur le budget de la collectivité, des mesures nouvelles mises en place dont la réorganisation des services, et des investissements programmés sur la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le Code général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A et 1636 B sexies et suivants,

**VU** la loi de Finances pour 2024,

**VU** la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixée à 3,81 % en 2024,

**VU** le rapport d'orientations budgétaires présenté par M. Anthony BOUCHER, adjoint aux finances, lors de la séance du 21 décembre 2023,

**VU** l'avis favorable de la commission administration générale du 17 janvier 2024

**CONSIDÉRANT** le contexte économique inflationniste découlant de la crise énergétique et des mesures nouvelles à financer,

**ENTENDU** la présentation de Monsieur BOUCHER, adjoint aux finances,

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de fixer pour l'année 2024, les taux d'imposition en matière de fiscalité directe locale de la manière suivante :

	Taux antérieur	Taux 2024
TFB	33,47 %	34,47%
TFNB	57,80 %	59,54%
THRS	16,93 %	17,44%

**DIT** que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État.

**CHARGE** M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération au représentant de l'État dans le département.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 13 février 2024

La secrétaire de séance  
Michelle BROSSET  
Adjointe au Maire

Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-006-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 19 février 2024 et reçue en préfecture le 19 février 2024.

Le Maire  
Didier MEYER



Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-006-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-006-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024 Délibération n° 08-02-007

### AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA COUVERTURE DU GYMNASSE DU COMPLEXE DE LA MARGERIE

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

#### Présents : 23

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Gaëlle DOUILLARD, Bruno ALLIOT, Morgane LEPIOUFF, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Alexis BLANCHARD, Bernard GRIMAUD, Séverine CHARRON, Pedro MAIA, Christian BONNET, Stéphane BAUVINEAU, Laurence GEOFFRE.

#### Absents représentés : 4

Hélène BRAULT donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU  
Gaëtan BOURASSEAU donne pouvoir à Jacques HARDY  
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Morgane LEPIOUFF  
Delphine BRIAND donne pouvoir à Pedro MAIA

#### Excusés : 0

Néant

### EXPOSÉ

Par délibération du 30 juin 2022, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux de rénovation de la toiture du complexe de la Margerie à l'entreprise BATITECH pour un montant de 225 066,85 € H.T. soit 270 080,22 € T.T.C.

Par délibération du 13 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 pour un montant de 24 617,48 € H.T., soit 29 540,98 € T.T.C. ayant pour objet la modification et l'ajout de lanterneaux de désenfumage non intégrés au marché initial.

Initialement programmée à compter d'avril 2023, l'opération de rénovation de la couverture a dû être reportée à la demande de l'entreprise titulaire, pour des difficultés liées à l'approvisionnement en matériaux et à la nécessité de modifier les modalités d'intervention de l'entreprise au regard des contraintes d'accessibilité à la couverture.

Suite à l'envoi d'une mise en demeure en juillet 2023, la collectivité et l'entreprise titulaire se sont accordées pour :

- Reporter le démarrage du chantier au 22 avril 2024,
- Prolonger la durée d'exécution initiale des travaux (10 semaines) de 5 semaines au regard des contraintes d'accessibilité à la toiture,
- Laisser à sa charge du titulaire la majeure partie des surcoûts engendrés par les contraintes d'accès aux sites (moyens personnels supplémentaires et dispositifs de levage spécifiques, dépose de la verrière) et laisser à la charge de la collectivité une participation financière aux surcoûts à hauteur de 9 000 € H.T.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de conclure un avenant n°2 avec l'entreprise titulaire BATITECH, pour un montant de 9 000 € H.T., soit 10 800 € € T.T.C., qui porterait le coût de l'opération à un montant de 258 684,33 € € H.T., soit 310 417,60 € T.T.C.

	Montant H.T.	% évolution par rapport au montant initial
Montant initial H.T.	225 066,85 €	
Montant avenant n°1	24 617,48 €	10,94%
Montant avenant n°2	9 000,00 €	4,00%
Nouveau montant du marché	258 684,33 €	14,94%

La Commission Administration Générale a donné un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

### DÉLIBÉRATION

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2022 attribuant le marché de travaux de rénovation de la couverture du complexe de la Margerie à l'entreprise BATITECH pour un montant de 225 066,85 € H.T. soit 270 080,22 € T.T.C.,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2023 portant approbation de l'avenant n°1 pour un montant de 24 617,48 € H.T., soit 29 540,98 € T.T.C.,

**VU** la proposition d'avenant n°2,

**VU** la proposition de la commission Administration Générale du 17/01/2024 ;

**ENTENDU** le rapport de Monsieur SORIN, adjoint aux travaux,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de travaux de rénovation de la toiture du complexe de la Margerie pour un montant de 9 000 € H.T., soit 10 800 € € T.T.C., portant le coût des travaux à un montant de 258 684,33 € € H.T., soit 310 417,60 € T.T.C.

**AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant.

Pour : 24

Contre : 3

Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-007-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

**Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 13 février 2024**

**La secrétaire de séance  
Michelle BROSSET  
Adjointe au Maire**



**Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire**



**Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
affichée le 19 février 2024 et reçue en préfecture le 19 février 2024.**

**Le Maire  
Didier MEYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-007-DE  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024 Délibération n° 08-02-008

### MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

#### Présents : 23

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Gaëlle DOUILLARD, Bruno ALLIOT, Morgane LEPIOUFF, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Alexis BLANCHARD, Bernard GRIMAUD, Séverine CHARRON, Pedro MAIA, Christian BONNET, Stéphane BAUVINEAU, Laurence GEOFFRE.

#### Absents représentés : 4

Hélène BRAULT donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU  
Gaëtan BOURASSEAU donne pouvoir à Jacques HARDY  
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Morgane LEPIOUFF  
Delphine BRIAND donne pouvoir à Pedro MAIA

#### Excusés : 0

Néant

### EXPOSÉ

Par délibération du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de la gratuité de l'abonnement à la médiathèque. En conséquence, il convient de modifier le règlement intérieur pour intégrer cette mesure. A l'occasion de cette modification, des adaptations ont également été intégrées pour :

- Aménager les horaires d'ouverture
- D'augmenter le nombre de documents empruntables (10)
- Augmenter le nombre de documents réservables (2)
- Indiquer la possibilité de retour des documents par dépôt dans la boîte de retour installée en 2023
- Indiquer l'accès gratuit au portail des ressources numériques des bibliothèques de Loire-Atlantique

La Commission Administration Générale a donné un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

## DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier les termes du règlement intérieur de la Médiathèque.

**Le Conseil Municipal de la Commune de Gorges, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes modifiés du règlement intérieur de la Médiathèque,

**DIT** que le nouveau règlement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 13 février 2024

La secrétaire de séance  
Michelle BROSSET  
Adjointe au Maire



Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire



Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 21 février 2024 et reçue en préfecture le 21 février 2024.

Le Maire  
Didier MEYER



Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20240213-08-02-008-DE  
Date de réception préfecture : 21/02/2024